

L'habit ne fait pas le moine...

...autrement dit, les discours du gouvernement sur l'éducation ne correspondent décidément pas à la réalité des "réformes" mises en place. En effet, quand le président de la république parle de priorité donnée à l'éducation, on constate une diminution des moyens, assortie d'un recours de plus en plus massif aux emplois précaires et une suppression de postes sans précédent. Quand le ministre de l'éducation nationale annonce fièrement qu'il veut "valoriser l'enseignement professionnel", le parcours d'un élève passant le bac professionnel est amputé d'une année scolaire entière. De la même façon, une déclaration, main sur le cœur, de l'attachement profond du gouvernement au droit de grève des enseignants se solde d'un service minimum assuré par les municipalités et financé par les salaires retirés au grévistes. Et ainsi de suite : mixité sociale et "égalité des chances" ? on supprime la carte scolaire ; «sérénité des enseignants qui retrouveront le plaisir d'enseigner» ? on instaure un système d'évaluation très contestable, ultra-présent et contraignant, pour mettre les enseignants, les classes et les écoles en concurrence ; la France, pays des droits de l'homme ? on continue la chasse aux enfants sans-papiers...

Et les attaques contre le service public d'éducation se multiplient, se succèdent, se télescopent, selon cette stratégie du gouvernement qui veut que les luttes soient moins suivies et efficaces, quand plusieurs "réformes" sont menées en même temps... Mieux vaut une mitrailleuse qu'un pistolet...

Et le débat démocratique dans tout cela ? Ah oui, il y a un discours gouvernemental tout prêt là aussi qui parle des valeurs de la république, de l'importance du débat, de la grandeur de l'action parlementaire, du respect de la parole échangée, du rôle bénéfique de l'opposition... mais peut-on encore y croire ?

Bonne année ? En tous les cas, souhaitons une année de luttes solidaires, unitaires et démocratiques qui mettent à mal le système sarkosiste et permettent le maintien et le développement sur tout le territoire de l'éducation nationale et des services publics.

NB : si l'habit ne fait pas le moine, par les temps qui courent, il peut faire le chanoine...

SOMMAIRE

• INFOS GÉNÉRALES :

- > **Le chanoine Sarkozy**
- > **Visite médicale : un droit !**
- > **Souffrance au travail**

• 1^{er} DEGRÉ :

- > **Réforme du primaire : meilleurs vœux**

• 2nd DEGRÉ :

- > **Bac pro : éduquons ?**

• INFOS DIVERSES :

- > **Sud Education Manche**
- > **Salaires et pouvoir d'achat...**
- > **Traité européen**

• INFOSUD :

adhésion, contacts

P

P R E S S E

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE 

Directeur de la publication : Gildas Thomas.

Bimestriel, abonnement : 8€.

Journal réalisé par les adhérents de

Sud Education, imprimé et plié par eux.

ISSN : 1293-9862-CPPAP : 0310 S 05305

Site : sudeducation50.free.fr/

Mel : education.sud.manche@wanadoo.fr

- - - Eduquons, mes frères - - -

[...] Dans la transmission des valeurs et dans l'apprentissage de la différence entre le bien et le mal, l'instituteur ne pourra jamais remplacer le curé ou le pasteur, même s'il est important qu'il s'en approche, parce qu'il lui manquera toujours la radicalité du sacrifice de sa vie et le charisme d'un engagement porté par l'espérance. [...]

Extrait du discours du chanoine Sarkozy au palais du Latran

Les vœux de la LDH pour 2008 : RETROUVER LA RÉPUBLIQUE

En ce début d'année 2008, c'est d'abord aux instituteurs de la République que la Ligue des droits de l'Homme tient à adresser ses vœux les plus solidaires. A ces instituteurs que le Président de la République, inconscient des devoirs de sa charge, a insultés dans l'homélie qu'il a prononcée le 20 décembre dernier comme « chanoine du Latran ».

Selon Nicolas Sarkozy, « dans la transmission des valeurs et dans l'apprentissage de la différence entre le bien et le mal, l'instituteur ne pourra jamais remplacer le pasteur ou le curé, parce qu'il lui manquera toujours la radicalité du sacrifice de sa vie et le charisme d'un engagement porté par l'espérance ».

Le monde est plein de « fous de Dieu » qui, portés par une « espérance » délirante, poussent leur « engagement » jusqu'à « la radicalité du sacrifice de leur vie »... et de centaines d'autres vies innocentes. Le tout au nom de « la différence entre le bien et le mal » et de la purification des âmes.

Qu'en tant qu'individu Monsieur Sarkozy mette ces valeurs au pinacle n'est qu'un signe de plus de son ancrage, derrière l'agitation d'une communication « décomplexée », dans les valeurs les plus traditionalistes de la société française.

Mais qu'en tant que Président de la République française il mette le curé au-dessus de l'instituteur comme responsable de « la transmission des valeurs », qu'il ignore à ce point ce que sont précisément les valeurs de la République qu'il est censé représenter,

témoigne de l'ampleur de la crise politique et morale qu'aggrave son exercice de la fonction présidentielle.

L'article 1er de la Constitution définit la République française comme « laïque, démocratique et sociale ».

« **Laïque** », elle refuse le mélange entre convictions religieuses et exercice des responsabilités politiques.

« **Démocratique** », elle refuse la concentration des pouvoirs entre les mains d'un « Président-Soleil » entouré de « collaborateurs » et de courtisans.

« **Sociale** », elle refuse la juxtaposition d'un « bouclier fiscal » pour les plus riches et de la régression du « bouclier social » pour les plus pauvres.

Ce n'est pas seulement dans les jets privés, les yachts et au « Fouquet's » que s'étale le mépris des privilégiés pour cette fameuse « France qui se lève tôt ». C'est aussi dans le cynisme avec lequel sont foulées aux pieds, jour après

jour, les valeurs républicaines.

La LDH salue donc d'abord, aujourd'hui, ces instituteurs qui, à ses yeux, restent les mieux à même de transmettre le respect des valeurs de liberté, d'égalité, de fraternité, de laïcité et de solidarité. Et elle souhaite que 2008 donne à tous les Français plus d'occasions qu'en 2007 de retrouver, face au spectacle que donne la représentation politique, confiance en l'avenir de la République.

Paris, le 3 janvier.



Visite médicale : un droit...

De bonnes raisons de demander à passer une visite médicale professionnelle !

- Chacun ou chacune d'entre nous peut contracter des maladies sur son lieu de travail.
- Des maladies professionnelles peuvent se déclarer plus tard (à la retraite par exemple).
- La réparation financière de maladies contractées lors du travail relève de l'employeur (coût des appareillages lors d'une surdité partielle, par exemple). A noter que l'employé pourrait se voir reprocher de ne pas avoir passé ces visites médicales du travail dont l'un des buts est de dépister ces affections. En effet, une modification récente du décret rendant obligatoires ces visites, stipule que c'est à l'employé de demander cette visite (un comble !)
- La visite de l'IRSA ne constitue en aucun cas une visite médicale du travail même si cet organisme a des moyens que les rectorats refusent de donner aux médecins de prévention. Précisons aussi que cette visite de prévention proposée par l'IRSA est financée par nos cotisations alors que la visite du travail est financée par l'employeur. Cherchez l'erreur !
- La périodicité fixée par la loi est la suivante : tous les ans pour les personnels exerçant une activité « à risques » (personnels TOS, enseignants exposés à des risques particuliers ou devant manipuler des denrées alimentaires, par exemple) et tous les cinq ans, au maximum, pour tous les autres.

Ce qui fait que, depuis le 11 mai 2000, nous devrions tous avoir passé au moins une visite médicale du travail ! Et au moins six pour toutes les professions « à risques ».

Comment faire valoir ce droit ?

Rien de plus simple. Vous devez le demander, par écrit, à votre chef de service (voir modèle ci-joint à photocopier largement)

NOM Prénom	Date
Adresse	
Fonction	
Lieu de travail	
À M. le Chef d'Etablissement	
Objet: demande de visite médicale du travail.	
Monsieur (ou Madame)	
Conformément à la loi et notamment au Décret 82.453 du 28 mai 1982 et suivants, j'ai l'honneur de vous demander le bénéfice de la visite médicale du travail.	
Dans l'attente de votre réponse, je vous prie de croire, Monsieur,	
Signature	



Si vous rencontrez des difficultés pour bénéficier de ce droit, signalez-le nous !

Souffrance au travail et suicide

Le samedi 24 novembre a eu lieu à l'IUT de Cherbourg, un colloque « **Détresse au travail-Enjeu de prévention du suicide dans les milieux professionnels** » organisé par le réseau d'aide et de prévention des conduites suicidaires de la Manche.

De nombreux professionnels étaient présents dont quelques peu de l'Education Nationale.

Selon le Dr Chavagnat et le sociologue Thierry Leblanc, depuis les années 60, la pénibilité physique du travail n'est plus le premier facteur de souffrance. Par contre, c'est bien les problèmes psychologiques qui créent de la violence et de la souffrance sur le salarié.

Et parmi les trois types essentiels de violence: agressions au travail, harcèlement moral et sexuel, ce sont bien les pressions psychologiques qui sont les plus dévastatrices, tels que :

- le décalage entre travail théorique, travail effectif, travail prescrit, travail ressenti >>>

suite page 4

Page 3 - jan 2008

>>> **suite de la page 3**

- la rupture entre les attentes et les aptitudes des salariés: faire vite et bien sans avoir l'appui de la structure, ce qui engendre concurrence, égoïsme alors que la hiérarchie exige une implication personnelle plus forte
- la montée en puissance des démarches qualité (avec notions de performance, d'objectifs) qui causent des dérives perverses : taylorisation de l'activité (les salariés sont sommés de définir leur façon de travailler puis essuient des reproches de l'entreprise)
- augmentation des normes : apparition du concept de précaution : ouverture de parapluies successifs et celui qui porte tout le poids est le salarié sur le terrain
- logique budgétaire : toujours faire plus avec moins
- management agressif: dans une logique de prescription technocratique , le salarié est sommé de changer seul au lieu d'une politique d'entreprise négociée avec les personnels qui aboutirait à « réorganisons-nous ensemble »
- technicité de plus en plus élevée et dépendance à d'autres



ex: dépannage informatique

- allongement de la durée du temps de travail et en même temps, insécurité face à l'avenir concrétisée par exemple par des contrats précaires, par les plans sociaux....C'est la phase la plus violente quand le salarié est rejeté à l'extérieur, cela crée un sentiment d'abandon d'autant plus aigu que nous vivons dans une société qui institue socialement l'individu en fonction du travail.
- disparition de la solidarité, de la notion de collectif
- l'« employabilité » , la « flexisécurité », le parcours de formation deviennent des responsabilités individuelles or l'homme est un animal social qui a besoin de collectif pour vivre. D'ailleurs, se construire soi-même un capital individuel d'employabilité est une grande source de souffrance et crée de l'isolement et l'obligation de se défendre seul alors que le travail est un projet collectif. Par ailleurs, avoir une responsabilité sur l'action sans avoir la possibilité d'agir sur les moyens est un hiatus douloureux.

Tous ces points clairement effrayants trouvent tout de même l'occasion d'être exprimés, surtout dans le secteur privé, par le biais des CHSCT(Commission Hygiène et Sécurité et des Conditions de travail) où siègent des élus des personnels qui sont chargés de veiller à ce que les conditions de travail dans l'entreprise ne nuisent pas à la santé physique et mentale des salariés. D'ailleurs, l'employeur, selon le Code du travail, a une obligation de résultat en la matière même en ce qui concerne les risques psycho-sociaux.

Or dans l'Education Nationale, les conditions de travail ne sont pas prises en compte et surtout pas les risques psychosociaux. Ce n'est pas non plus auprès du médecin du travail que le salarié de l'Education Nationale peut trouver écoute, aide, suivi et appui puisque la médecine du travail n'existe pas ! Ce qui a effaré de nombreux professionnels présents (psychologues, pompiers, policiers, médecins...)

Voici un bon moyen pour dire que les problèmes des salariés et les suicides n'existent pas !

Nouveau droit social : un semblant de comité d'entreprise pour les personnels !

Les salariés de l'Education Nationale peuvent désormais bénéficier de réductions : ciné, spectacles, piscine, zoos, locations de vacances, remontées mécaniques... au moyen de la **carte CEZAM**: une carte annuelle, individuelle et nominative (pour chaque membre de votre famille) dont le coût est pris en charge par la SRIAS (section interministérielle d'action sociale).

• Renseignements : www.cezam.fr **ou** www.basse-normandie.pref.gouv.fr/srias

ou Fabienne Delignieres Tel : 02 31 30 65 11

• Commande de la carte, demande des guides régionaux et nationaux :

ICEA BN-CE Brittany- Ferries Gare maritime 50100 Cherbourg Octeville Cedex

Page 4 - jan 2008

Publication annoncée des résultats aux évaluations CE1 - CM2 : un pas de plus vers la mise en concurrence des écoles

Mis en place à la rentrée 2007, le protocole national d'évaluation diagnostique en CE1 et CM2 avait pour fonction annoncée de faciliter pour les enseignants le repérage et l'analyse des difficultés des élèves, ainsi que la mise en œuvre des aides à apporter. Concernant l'évaluation CM2, les conclusions de l'expérimentation devaient « permettre de conduire les éventuels ajustements nécessaires en vue de la version 2008. » Et clairement, il y en avait bien besoin !

Or il ne s'agit plus de simples ajustements, mais d'un réel détournement de fonction : les tests sont bien en cours de modification, mais pour les rendre compatibles avec le "socle commun des indispensables" voulu par la loi d'orientation Fillon, et pour les centrer sur des objectifs préalablement fixés en matière de connaissances et de compétences. Ils devraient être passés non plus en début d'année, mais en milieu d'année. Ils permettront non plus de détecter des difficultés, mais de juger le niveau atteint, en fonction d'une définition très précise des connaissances qu'un élève doit avoir acquises en fin de CE1 et de CM2.

Cerise sur la bûche, Xavier Darcos a annoncé en décembre son intention de voir les résultats de ces évaluations publiés école par école, probablement sur internet et ce, dès l'an prochain. On connaissait déjà les palmarès d'établissements du secondaire, c'est au tour de l'école primaire d'entrer dans la course aux résultats. Facile d'imaginer, dans le cadre de la suppression de la carte scolaire, les conséquences d'une telle publication... Comble de l'ineptie, on sait aujourd'hui que la culture du résultat n'est aucunement efficace : la Grande-Bretagne, dont s'est inspiré X. Darcos, a connu une nette dégringolade lors des dernières évaluations PISA. Selon le président du syndicat des chefs d'établissement : "Au mieux ce classement (des établissements) montre simplement où les riches vivent. Au pire, il démoralise des écoles qui travaillent dur pour apporter une éducation de qualité à des jeunes qui en ont été privés".

Stigmatisation, accroissement des pressions sur les écoles et les enseignants, rendus seuls responsables du niveau des élèves, mesure exclusivement quantitative mais partielle des acquis : voilà la réponse ministérielle au problème de la difficulté scolaire.

Réforme du primaire :

les vœux de Darcos pour 2008...

Le cahier des charges pour les mois à venir ou « comment améliorer l'école [tout en contribuant au] nécessaire redressement des finances publiques dont a besoin notre pays ».

Si l'on en croit notre ministre, la recette est la suivante :

- Diviser par deux le nombre de redoublement (passer de 18% à moins de 10%)
- Distinguer le temps des apprentissages et le temps de l'accompagnement scolaire (aide au devoir, activités sportives, pratiques artistiques et culturelles) .
- Recentrer les programmes et les horaires autour des fondamentaux.
- Faire bénéficier les élèves en difficulté de travaux en petits groupes dans le cadre des deux heures hebdomadaires libérées.
- Proposer des stages de remise à niveau pendant les vacances scolaires aux élèves de cycle 3.

Le tout arrosé d'un bon pilotage rapproché par l'évaluation à tous les niveaux et voilà qui devrait permettre de diviser par trois le nombre d'élèves en échec lourd.

On notera que le trait commun de toutes ces mesures est avant tout ne pas coûter un centime et d'économiser des postes ...

Le calendrier des mois à venir est consultable sur le site internet du MEN : www.education.gouv.fr/



L'ÉDUCATION NATIONALE EN CHIFFRES

Parmi les données : 19 écoliers par prof en France, 11 en Italie, 15 aux Etats-Unis, 14 en Espagne.

A lire sur : <http://media.education.gouv.fr/file/97/8/6978.pdf>

Infos départementales

Compte rendu groupe de travail de la CAPD du 8 janvier 2008

• **Passage aux 80% hebdomadaires** : L'IA propose d'autoriser le 80% hebdomadaire et de maintenir le 80% annualisé dans un certain cadre.

Cela devrait correspondre à travailler 3 jours sur 4 (soit 75%) hormis 8 jours à rattraper (soit 8 semaines complètes en mars ou en juin, période où il y a besoin de remplaçants) Les demandes devront se faire avant le 31 mars. Pour les 80% annualisés, les demandes seront examinées au regard des nécessités de service. Les congés maternité devraient pouvoir être prolongés par un 80% annualisé.

• **Mouvement départemental** : Maintien de la suppression de l'avis de participation au mouvement, tous les postes seront susceptibles d'être vacants afin d'alléger le travail de l'administration.

• **Postes à profils** : 1^{ère} année probatoire avec avis de l'IEN. Un bilan d'activité sera effectué tous les 3 ans pour décider de la reconduction sur le poste. Cette procédure sera valable pour tous les postes à profil.

• **Postes RASED** : Conséquence de la mise en place de la NGM (Nouvelle Gestion du Mouvement, nouveau logiciel), les postes de RASED (Psychologues et maître E) ne seront plus rattachés à une école mais à une circonscription. Ce sont les IEN qui arrêteront les secteurs. Les personnels doivent prendre conscience qu'ils postuleront pour une circonscription. La DIPER découvre ce nouveau logiciel qui, visiblement, entraînera de nouveaux changements.

• **Priorités** : Quand un personnel bénéficie d'une priorité (décharge d'IMF, postes de langues à titre pro, faisant fonction sur un poste de direction...), il faudra la mettre dans les 3 premiers vœux pour qu'elle soit prise en compte (la DIPER ne peut pas vérifier au delà).

• **Barème** : sous l'ancien régime, la bonification était passé à 3 points pour les faisant fonction sur les postes en UPI, IME, ITEP... On devrait repasser à une vraie bonification incitative à 8 points.

• **Divers** : Suite à une modification informatique, la paie de mars sera identique à celle de février, les modifications éventuelles seront prises en compte en avril.

Les personnels handicapés doivent se signaler à la DIPER pour que leurs cas soient étudiés individuellement lors des phases de mouvement.

En raison de l'annonce des mesures de carte scolaire après les municipales, les personnels de l'IA ne pourront pas prendre de vacances afin que le calendrier soit bouclé avant les vacances.

Les remplaçants en ASH auront la bonification s'ils s'exercent au delà de 6 mois.

Audience IA

Sud éducation Manche a été reçu lundi 14 janvier par Mme Leloup, nouvelle inspectrice d'académie de la Manche. La rencontre a été longue (deux heures) et a permis un tour d'horizon de divers dossiers, Mme Leloup semble vouloir apaiser les relations avec les personnels et leurs représentants, devenues très difficiles avec les services de l'I.A. Ainsi le **fonctionnement des RISTT**, remis en cause au premier trimestre par l'ancien inspecteur d'académie, va revenir à son ancienne formule (2 demi-journées proposées par les syndicats du 1^{er} degré, sur temps de travail et de préférence sur des mercredis travaillés). Nous avons abordé, au cours de cette audience, entre autres points celui de la **(mauvaise) gestion des personnels** : les problèmes lors de la dernière session du **CAPASH**, l'avenir des **MALVE**, la **non intégration de certains instituteurs** dans le corps des PE, **l'énorme pression subie par les PE2 à l'IUFM** ; nous avons dénoncé la multiplication des **emplois précaires** et demandé le respect de leurs droits : inscriptions sur les listes électorales des prud'hommes, évolution des emplois, respect du droit à la formation...; nous avons aussi rappelé **notre droit à la médecine du travail** non respecté par l'éducation nationale. Il a été aussi question **du mauvais fonctionnement de la maison du handicap** et du brouillage qu'elle crée en matière d'orientation des élèves qu'elle gère (notamment dans les SEGPA qui accueillent de plus en plus des élèves ne relevant pas de cet enseignement spécialisé). En ce qui concerne la réforme des lycées professionnels, nous avons eu l'assurance que **les dispositifs de 3ème DP6 et 4ème alternance** ne seraient pas remis en cause et qu'une information à destination des enseignants et des parents d'élèves de 3ème était en cours d'élaboration, pour permettre l'orientation vers les nouveaux bacs pro en 3 ans. Enfin, au cours de cette audience, nous avons réaffirmé **notre attachement au service public d'éducation** et nos oppositions sur les "réformes" en cours dans l'éducation nationale, qui privilégient toutes les critères économiques et les solutions individuelles au détriment d'un projet social, basé sur des dispositifs collectifs.

Darcos veut passer de 4.000 à 40.000 élèves entamant un bac pro de trois ans

Le ministre de l'Education, Xavier Darcos, a souhaité jeudi faire passer de "4.000 à 40.000" le nombre d'élèves entamant un cursus de bac professionnel en trois ans à la rentrée 2008, et de "généraliser progressivement" ce bac pro en trois ans "à compter de la rentrée 2009".

Actuellement, 4.000 des 213.000 élèves choisissant la voie professionnelle après la 3^{ème} préparent un bac professionnel en trois ans, au lieu de quatre, en vertu d'une expérimentation lancée en 2001.

« Le baccalauréat professionnel est "un véritable bac, je tiens donc à ce qu'il soit préparé en trois ans comme ses homologues technologiques et général », a expliqué le ministre qui s'exprimait lors de la clôture des Assises de la relation école-entreprise.. *l'article complet Extraits du site : VousNous!!*

Renforcer les liens de l'école avec l'entreprise...

"L'ère de la méfiance réciproque est révolue. Les préjugés et les préventions réciproques sont véritablement désarmés et le dialogue entre l'école et l'entreprise est bel et bien engagé". Cloturant les Assises de la relation école – entreprise, X. Darcos anticipe peut-être un peu sur les résultats de son plan.

Comment interpréter cette exaltation des relations école – entreprises ? On y verra d'abord, on le sent bien, une forme d'aggiornamento libéral susceptible de nettoyer les traces de marxisme qui pourraient rester dans l'Ecole... et de complaire aux lobbys qui visent sa "reconquête idéologique". Il y a sans doute aussi la volonté d'améliorer la formation à l'orientation des élèves. Il n'est pas inutile que les jeunes aient une idée même peu précise de tel ou tel secteur où ils souhaitent aller.

Mais ces stages et conventions ont aussi pour but d'ancrer l'établissement dans le terreau de sa communauté locale. On sait que l'école française, par rapport à l'école anglo-saxonne, a une plus grande méfiance envers la communauté. Elle se pense d'abord comme un îlot qui doit rester protégé de son environnement. C'est dire que le thème de la découverte professionnelle est en rapport avec celui de l'autonomie des établissements, un autre credo ministériel.

La démarche est-elle susceptible de réussir ? Xavier Darcos ne sous-estime pas les résistances. "Pour assurer la pérennité de ces relations nouvelles, une convention va d'ailleurs être signée entre l'Education nationale, les fédérations de parents d'élèves et les organisations interprofessionnelles, professionnelles et économiques. Destinée à favoriser la découverte des métiers et des professions dans le cadre du collège, elle pourra être rejointe ultérieurement par d'autres signataires". Une allusion assez claire à des enseignants jusque là absents.

Le discours de X. Darcos

Source de l'article :

Le Café Pédagogique



ÉDUQUONS?



Les établissements publics concernés par la réforme du bac professionnel :

•**Pour les sections de Compta-bureautique :** **Corot Saint Lô, Sauxmarais Turlaville, Doucet Equeudreville, Les sapins Coutances, Litré Avranches**, lycée Claudel Caen, Lépine Caen, Liard Falaise, Jean Jooris Dives, Cornu Lisieux, Leclerc Alençon, Léger Flers, Monnet Mortagne.

•**Pour les sections de Commerce :** **Sauxmarais Turlaville, Corot Saint Lô**, Claudel Caen , Leclerc Alençon

•**Pour les sections d'Hôtellerie :** **Marland Granville**, Rabelais Hérouville, Jooris Dives

•**Pour les sections d'Industrie :** **Doucet Equeudreville (Génie Electrique), La Roquette Coutances (Bois)**, Caumont Bayeux (Maintenance industrielle et Génie Electrique), Jooris Dives (Outillage), Mermoz Vire (Outillage), Les Andaines La Ferté Macé (Maintenance Industrielle)

Informations données par le rectorat le 19 / 12 / 2007

Calendrier des personnels



Sud éducation Manche
 education.sud.manche@wanadoo.fr
<http://sudeducation50.free.fr>

Adresse : Maison des syndicats

54 rue de la bucaille 50100 Cherbourg

Tel : 02 33 04 46 12

Tel P : 06 70 72 31 08

Les dates à retenir pour les personnels 2007 / 2008

	1 ^{er} Degré	2 ^{ème} Degré
Outils	Site de l'Inspection Académique	Consultez I Prof, et http://www.ac-caen.fr http://education.gouv.fr. Site web Sud Educ Manche et n'hésitez-pas à nous contacter (mel et tél)
Nov 2007		Mutations inter-académiques : saisies des vœux sur SIAM Accès à la Hors-classe pour les certifiés sur SIAP
Déc 2007		Mutations inter-académiques : saisies des vœux sur SIAM Notation administrative
Janv 2008		Accès des CE et des adjoints d'enseignement au corps des certifiés sur SIAP Accès des certifiés au corps des agrégés sur SIAP Demande de temps partiel + congés formation CAPA : avancement d'échelon 18/01 : Professeurs d'EPS, CPE, COP 21/01 : Professeurs de LP, professeurs certifiés
Fév 2008	CAPD : 06/02 validation du bulletin départemental, départs en formation ASH,	Résultat des mutations inter académiques
Mars 2008		Mutations intra-académiques : saisies des vœux sur SIAM CAPA : 12/03 : Avancement d'échelon, tableau d'avancement, notation, mouvements, réadaptation, congé de formation des PEGC. 17/03 : liste d'aptitude professeurs agrégés, certifiés 21/03/08 : liste d'aptitude professeurs d'EPS
	CDEN entre le 25 et le 28/03	
Avril 2008	À partir du 1/04/2008, envoi de courriers aux enseignants touchés par une fermeture. Du 7 au 13/04 : saisie des vœux sur internet.	Mutations intra-académiques : saisies des vœux sur SIAM CAPA : notation, congé de formation, réadaptation + tableau d'avancement 11/04 : COP, CPE, CE d'EPS, professeurs d'EPS, 28/04 : certifiés, agrégés, et professeurs de LP
Mai 2008	CAPD : 5/05 - 1er mouvement 6 au 15/05 : appel d'offres ASH et directions CAPD : 27/05 – appel d'offres ASH, directions, ineat/exeat. 29/05 au 9/06 : saisie des vœux 2eme mouvement.	CAPA : 05/05 : avancement agrégés
Juin 2008	9/06 : fin saisie des vœux 2eme mouvement	Mutations : Affectations (FPMA du 10 au 13 juin 2008) Inscription aux formations internes CAPES et Agrégation sur GAIA CAPA : 16/06 : Mouvement Cpe, Cop, Professeurs de LP 27/06 : Avancement, titularisation des stagiaires : Cpe et professeurs d'EPS 30/06 : Avancement, titularisation des stagiaires : certifiés et professeurs de LP
Juillet 2008	CAPD : 1/07- 2eme mouvement	CAPA 07/07 : titularisation des professeurs agrégés stagiaires ? : affectation des TZR et des non-titulaires

Sud : nos valeurs

Quelques éléments pour permettre à tous de prendre part à l'activité de Sud Education Manche,



n'est pas un syndicat de service mais un syndicat dont les adhérents élaborent les positions, déterminent l'orientation et décident de l'action, notamment dans le cadre des congrès et des assemblées générales.

Sud Education 50 est un syndicat départemental membre de la Fédération des syndicats Sud Education, elle-même membre de l'union syndicale interprofessionnelle **Solidaires**.

LA FEDERATION : Tous les syndicats locaux sont représentés au conseil fédéral (CF) qui se réunit 2 fois par trimestre et constitue l'instance de décision de la Fédération entre 2 congrès. La commission exécutive dont les membres sont élus par le CF met en oeuvre les décisions des CF.

La Fédération n'est pas une structure pyramidale, ce sont les syndicats locaux qui mandatent la Fédération et non l'inverse. L'ensemble des décisions appartient d'abord à la base.

SUD Education 50: Le syndicat local est totalement autonome dans le respect des statuts fédéraux.

Principes de fonctionnement :

- participation de tou(te)s les syndiqué(e)s aux décisions
- souveraineté de l'AG qui se réunit régulièrement
- démocratie directe
- rotation des mandats et des décharges
- limitation du temps de décharge (pas de décharge supérieure à un mi-temps)
- indépendance à l'égard de toute organisation politique

Chaque adhérent contribue à l'élaboration collective des orientations du syndicat et à la mise en oeuvre de ses actions du niveau local au niveau national.

En fonction de son souhait et de ses disponibilités chacun trouvera les modes d'investissement qui lui conviennent le mieux:

Veiller à la diffusion dans son établissement (et si possible dans les établissements voisins) de la presse SUD qui lui est adressée, en parler avec ses collègues.

Afficher les informations de SUD sur le panneau syndical de l'établissement (en réclamer un s'il n'y

en a pas; c'est un droit pour tout syndicat représenté dans un établissement) : article, pétition, appels à l'action, affiches...

Signaler s'il se passe quelque chose (difficultés, débats, actions...) dans l'établissement ou ailleurs et qui peut intéresser ou concerner SUD Education.

Réagir à des articles, informations, consignes syndicales.

Envoyer des informations, des contributions, des articles pour alimenter la presse départementale.

Venir un moment, sur son temps libre, dans les locaux pour donner un coup de main (permanence téléphonique, envoi de presse, tirage, saisie...) ou simplement échanger des informations et discuter avec les camarades présents, notamment dans les périodes de luttes.

Participer aux AG du syndicat, ou à toute autre réunion chaque fois que possible.

Figurer sur les listes de candidats présentées par Sud Education aux élections professionnelles et au CA des établissements, en position éligible ou non-éligible à défaut.

Participer à la mise en place de réunions d'information syndicale dans son établissement, et si possible dans les établissements proches.

Participer aux journées de débats, de réflexion ou de formation organisées par SUD Education (voir la liste des commissions fédérales) sur des sujets particuliers en utilisant les droits syndicaux (autorisation spéciale d'absence à demander 8 jours à l'avance, ou congé pour formation syndicale à demander un mois à l'avance)



Salaire

Équité et salaire :

+ 174 % l'augmentation du salaire de Sarkozy ; le PDG de BNP Paribas + 21 % ; le PDG de France Télécom 27 % ; le PDG du Crédit Agricole + 55 % ; le PDG d'EDF + 55% ; le PDG de Carrefour + 60 % ; le PDG de ST Micro Electronics + 119%

Le PDG de la Société Générale touche en un an **895 années de SMIC**. Le PDG de Bouygues a touché **605 années de SMIC**. Les dividendes annuels des gros actionnaires se comptent en milliers d'années de SMIC. Sans compter les cadeaux fiscaux aux plus riches.

Et pour le monde du travail ? Dégradation des normes d'emplois et des conditions de travail, chômage, précarité...; augmentation généralisée (logement, produits de première nécessité, santé, carburant, etc.)... Tout augmente sauf les salaires. Retraites : ils veulent nous faire travailler 41 ans, puis 42 et plus...



Leur équité n'est pas la nôtre !

Revendiquer une hausse des salaires, OUI

Demander une « revalorisation du pouvoir d'achat » NON

Réclamer une revalorisation du pouvoir d'achat, c'est aussi réclamer une baisse des prix et des impôts, or :

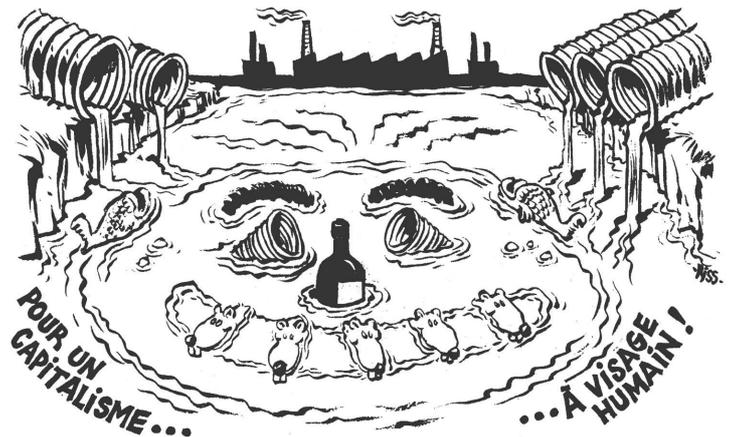


- La baisse des prix fait le jeu des grands distributeurs, ce sont les seuls à pouvoir faire pression sur leurs fournisseurs (voir les difficultés des producteurs agricoles) ou à pouvoir s'approvisionner ailleurs, dans les pays à bas coût, plus éloignés, ce qui entraîne une pollution

due au transport et des fermetures d'usines locales.

- La baisse des impôts va contre la redistribution des richesses, contre la Santé, l'Éducation, la Culture.

Dans tous les cas, demander une augmentation de notre pouvoir d'achat, implique l'exploitation d'autres travailleurs et la mise au chômage de milliers d'autres. Non, nous devons revendiquer des augmentations de salaire, en réclamant une réduction des inégalités salariales (demander une



revalorisation du point d'indice ne fait que les augmenter) en exigeant une augmentation conséquente des bas salaires, l'instauration d'un SMIC de haut niveau en particulier.

Un salaire ne sert pas uniquement à consommer, mais aussi à soutenir des actions, des associations, à adhérer à un syndicat, à payer les impôts qui financent les services publics, à cotiser pour la retraite...

De l'argent, il y en a, il faut juste le répartir, la France n'a jamais été aussi riche. Et si les milliardaires la quittent, les coopératives ouvrières peuvent prendre toutes leurs places (voir chèques déjeuner, ACOME...).

Les étrennes sont arrivées !

Philippe Guittet, secrétaire général du SNPDEN, a annoncé le 7 janvier, suite à une entrevue avec Xavier Darcos, que les chefs d'établissement recevraient une prime de Noël de 750 €, en janvier ou en février. Cette prime vise à récompenser leurs "efforts et leur présence". A noter, les adjoints recevront également une prime de 375 €.

Traité

Europe / Traité / Jeu : Qui a dit ?

"Les gouvernements européens se sont ainsi mis d'accord sur des changements cosmétiques à la Constitution pour qu'elle soit plus facile à avaler."

- François Hollande
- Giscard d'Estaing
- Arlette Laguiller
- François Fillon
- Mon boucher

Réponse: Margot Wallstrom, Commissaire européen, 26/06/07

"C'est essentiellement la même proposition que l'ancienne Constitution."

- Enrico Macias
- Claude Allégre
- Johnny Halliday
- Julio Iglesias
- Margot Wallstrom
- Carla Bruni

Réponse: Karel De Gucht, ministre belge des Affaires étrangères, Flandre info, 23/06/07

« Le but du Traité constitutionnel était d'être plus lisible... Le but de ce traité est d'être illisible... La constitution voulait être claire alors que ce traité devait être obscur. C'est un succès."

- Bernard Kouchner
- Karel De Gucht
- Carla Bruni
- Romano Prodi

Réponse: Valéry Giscard d'Estaing, devant la commission des Affaires constitutionnelles du Parlement européen, 17/06/07

Ensemble, imposons un référendum

En 2005, les citoyennes et les citoyens de notre pays et des Pays-Bas ont refusé la "constitution" européenne que les chefs d'Etat de gouvernement avaient adoptée. Dans plusieurs pays, elle n'a jamais été ratifiée. Fin juin 2007, les chefs d'Etat et de gouvernement ont lancé une procédure éclair pour un nouveau traité européen, sans débat populaire, sans referendum.

Contrairement à ce que dit Nicolas Sarkozy, ce n'est pas un "mini-traité". Sous un autre nom et une autre forme, il reprend l'essentiel de la "constitution" rejetée. Contrairement à ce que dit Nicolas Sarkozy, "le respect de l'économie ouverte de marché où la concurrence est libre" restera la pierre angulaire de la construction européenne à laquelle tout est subordonné. Aucune des principales exigences soulevées dans le débat sur le traité constitutionnel n'est prise en compte : services publics, égalité hommes-femmes, laïcité, préservation de l'environnement et des ressources non renouvelables, Europe sociale, refus de la libre circulation des capitaux et du dumping fiscal, surpuissance et missions de la banque centrale européenne (BCE), politique de paix, fonctionnement démocratique de l'Union européenne. Rien.

Les services publics restent soumis aux règles de la concurrence. La référence aux "héritages religieux" est maintenue. Aucun des obstacles à l'amélioration des règles sociales n'est levé. Les

politiques environnementales sont stérilisées par les choix économiques ultra-libéraux. Le pouvoir de la BCE est préservé. L'inscription de la défense européenne dans la politique de l'OTAN, c'est à dire sa soumission aux Etats-Unis, et la militarisation de l'Europe sont confortées. [...]

Nous appelons toutes celles et tous ceux qui [ne] veulent [pas] de cette Europe là à se mobiliser, à faire converger leurs initiatives et à unir les forces pour expliquer le véritable contenu du nouveau traité, dénoncer la tromperie et pour ouvrir une nouvelle perspective d'une Europe démocratique, sociale, écologique et solidaire.

Pour éviter que le peuple tranche, Sarkozy veut faire adopter le nouveau traité par la voie parlementaire. Rien ne dit qu'il pourra le faire. Les citoyens et les élus, quel qu'ait été leur vote le 29 mai 2005, doivent refuser

que la démocratie et la volonté populaire soient bafouées et exiger un nouveau referendum. Le comité national pour le référendum (CNR) lance un appel, qui se concentre sur l'exigence du référendum, susceptible d'être signé par des partisans du oui au TCE qui seraient cependant d'accord avec le fait que les Français doivent pouvoir se prononcer directement sur le nouveau traité.



SIGNONS LA PÉTITION :

WWW.NOUSVOULONSUNREFERENDUM.EU

Permanence

Jedi :

9h00 - 12h00 / 14h00 - 16h45

Tel : 02 33 04 46 12 ou

Tel P : 06 70 72 31 08

Adresse : Maison des syndicats,
54 rue de la Bucaille 50100 Cherbourg

Courriel :

education.sud.manche@wanadoo.fr



Site web de Sud Education Manche :

<http://sudeducation50.free.fr>

Toutes les informations :
l'actualité, les textes, les journaux...

Sans oublier le site internet de la fédération
Sud Education :

www.sudeducation.org

*Syndiquez-vous
pour l'année 2007/2008
Rejoignez SUD*

Merci aux dessinateurs Charb, Faujour, Jul, Plessin...

--- Adhérez à Sud Education ! ---

66% de votre cotisation est déductible de vos impôts !

ADHESION À SUD ÉDUCATION

(comprend l'abonnement au journal de SUD Education Manche)

NOM :

Prénom :

Adresse personnelle :
.....

Code postal :

Commune :

Tél :

Courriel :

Corps :

Discipline :

Etablissement (école, collège, lycée, université...)
.....

Adresse :
.....

Code postal :

Commune :

Montant de la cotisation annuelle 2007-08 :

Payé en 1 fois / 2 fois / 3 fois

Dans ce cas, joindre plusieurs chèques, ils
seront encaissés le 31 janvier 2008, le 27
février 2008 et le 31 mars 2008.

Salaire Moyen	Cotisation annuelle	Salaire Moyen	Cotisation annuelle	Salaire Moyen	Cotisation annuelle
< 600	5	1700	140	2640	311
De 600 à 900	15	1780	151	2720	329
980	45	1860	164	2800	347
1060	53	1940	176	2880	365
1140	62	2020	190	2960	385
1220	70	2100	204	3040	405
1300	78	2260	218	3120	425
1380	87	2340	233	3200	445
1460	96	2420	248	3280	465
1540	106	2500	264	3440	510
1620	117	2580	280	3520	532

Chèques à l'ordre de Sud Éducation Manche,
adressés à
Sud Education Manche
54 rue de la bucaille
50100 Cherbourg

Sud Education Manche : à diffuser, "photocopiller", afficher,
découper, plier, recopier, collectionner, colorier, critiquer...